

LA PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE S'OUVRE DEVANT NOUS

Depuis le 1^{er} septembre s'est ouverte la période dite « pré-électorale » qui s'achèvera le dimanche 15 ou 22 mars prochain par le premier ou le deuxième tour des élections municipales. Durant ces six mois, le code électoral prévoit des règles très strictes encadrant la communication des villes de façon à éviter que les moyens publics des collectivités ne puissent profiter

aux candidats en lice. Aussi, les cérémonies publiques et les supports de communication de la ville, endosseront pour ces quelques mois un caractère exclusivement informatif.

C'est dans ce même esprit qu'il a été proposé à l'ensemble des groupes de notre conseil municipal de renoncer durant

ce délai à leurs espaces d'expression politique, comme cela se pratique dans de nombreuses villes.

Bien que plusieurs d'entre eux aient refusé cette proposition, les élus de la majorité ont fait le choix de s'imposer cette probité en renonçant à leur espace d'expression.

EXPRESSION DES GROUPES MINORITAIRES

" Comme le prévoit la loi, cette page est destinée à la libre expression des groupes d'opposition, leurs écrits n'engagent que leurs auteurs "

EN AVANT MAUREPAS

Clap de fin – M. Garestier continue de bafouer les règles

Depuis septembre la Loi restreint l'usage du journal municipal. Si nous respectons la règle dans les 1 500 caractères qu'on nous attribue, la majorité fait semblant de se priver d'expression alors que dans les 20 autres pages elle ne se prive pas de se mettre en avant.

Nous avons dénoncé l'attitude du maire sortant. Il continue de plus belle. Ainsi la cérémonie des vœux s'est transformée en opération séduction pour les pompiers et pour les associations,

innovation de l'année électorale... C'est formellement interdit mais cela peut rapporter des voix. Finalement, elle a ressemblé plutôt à un luxueux pot d'adieux organisé par le maire sortant pour ses amis. C'est formellement interdit mais cela peut rapporter des voix.

La piscine qui ne devait rien coûter mais qui coûtera des millions à Maurepas occupe une bonne partie du dernier bulletin municipal, en anticipation de la campagne électorale des sortants. C'est formellement interdit mais cela peut rapporter des voix.

La halle du marché fait l'objet d'une concertation accélérée pour avoir un projet avant l'élection. À la va vite...

Nous avons dénoncé et nous combattons toujours ces excès. Nous avons toujours défendu la bonne mesure et nous continuerons.

Cette expression est la dernière de notre mandat. Nous prenons rendez-vous avec vous pour présenter nos propositions pour les 6 ans à venir.

Ensemble pour une ville conviviale et une politique responsable. Car nous aimons notre ville. En route pour mars 2020. Et que l'espoir revienne !

www.en-avant-maurepas.fr
Michel CHAPPAT - Florence BARY

MAUREPAS AU CŒUR

Nous nous associons à l'esprit de neutralité des supports de communication de la ville préconisé lors de cette période pré-électorale en ne publiant pas de texte d'expression politique.

MAUREPAS DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE

Un projet ruineux et mal financé qui ignore la transition écologique

Le Maire a signé le contrat de construction et de gestion du centre aquatique, deux mois avant les élections municipales. Attitude fort peu démocratique.

La délibération du conseil municipal du 17 décembre est bien loin de la réalité des éléments chiffrés de l'offre du concessionnaire Eiffage, bien connu pour ses autoroutes aux péages en hausse continue et ses travaux au centre-ville de Maurepas.

L'équipement sera fort peu écologique avec son bassin nor-

dique et son parking payant, pour 150 voitures et quelques autocars, imposés par le concessionnaire pour atteindre la fréquentation de 271 000 entrées (145 000 en 2014).

Serait prévu à proximité un parking public gratuit pour les riverains qui ne pourront pas se payer le parking Eiffage. Du béton, du macadam et du bruit remplaceront le caractère arboré du quartier.

Le projet est annoncé comme financé par le concessionnaire, mais a été voté par la majorité un accord de prêt relais de 12 millions d'euros pour payer l'acompte à la signature. Et ce en attente d'hypothétiques subventions publiques. Rappelons que Maurepas prend à sa charge 60 % et

Élancourt 40 % ! Pour payer la redevance annuelle, le Maire a déclaré compter sur la taxe d'habitation et la taxe foncière versées par les habitants des nouveaux immeubles.

En 2022 il n'y aura plus de taxe d'habitation et sa compensation par l'État n'est pas connue. Quel budget pour les écoles, les crèches, les transports... ?

Rejoignez-nous et construisons ensemble le futur !

Ismaïla Wane et Martine Fayolle
Vos élu-e-s de Maurepas Dynamique et Solidaire
Site : www.maurepas-dynamique-solidaire.fr
Contact : maurepas.ds@gmail.com
Facebook : www.facebook.com/maurepasds

GROUPE DE NÉRÉE

L'Adjoint au maire victime « d'accusations infondées »

Innocence de Christian GUILLOT, confirmée. Classement sans suite par le Procureur de la République de la plainte de la Commune. Sur la base de faits avancés pour justifier le « Retrait de délégation » d'Adjoint au maire.

Des « accusations infondées » pour lesquelles Christian Guillot a lancé une procédure actuellement pendante au Tribunal Administratif. Un argument de plus pour contester le retrait de délégation de l'adjoint au maire.

Il fallait se débarrasser d'un Adjoint encombrant grâce à des « accusations infondées ». Exemple : intervention, impossible, sur un dossier dans la période des faits avancés. Il était hospitalisé pour une opération lui interdisant tout déplacement durant des semaines.

Lors du Conseil municipal devant le destituer, il a apporté et lu toutes les preuves tangibles de son innocence. Aucun élu majoritaire n'a osé poser une question. Pas de demande de suspension de séance. Une parodie de jugement, sans entendre la défense.

Depuis de nombreux mandats, nous œuvrons pour le bien de la communauté. Aujourd'hui notre mandat s'achève ; nous sommes fiers d'affirmer avoir réussi à rester fidèles et loyaux aux valeurs que nous défendons.

Nous remercions les personnes habitant Maurepas qui, comme nous, s'intéressent à la vie municipale. Nous adressons un remerciement au Personnel communal qui, malgré la difficulté, a su rester intègre vis-à-vis de notre travail. Merci à nos collègues élus pour ce parcours de vie durant lequel nous avons tous tant appris.

Sophie Michon et Christian Guillot

GROUPE MODEM - LREM

Les élections municipales

Madame, Monsieur,

Les 15 et 22 mars prochains, vous serez appelés aux urnes pour élire vos conseillers municipaux et conseillers communautaires qui représenteront la commune à Saint-Quentin-en-Yvelines, identifiés par fléchage sur le bulletin de vote unique présenté par chaque liste.

Le suffrage universel n'a pas toujours été la règle. Il n'a été adopté qu'à la fin du XIX^e siècle. Auparavant, les Maires et

adjoints étaient nommés et les élections étaient censitaires, c'est-à-dire que seuls ceux qui payaient l'impôt avaient le droit de vote.

L'élection municipale se fait à la proportionnelle avec un scrutin de listes paritaires à deux tours. Il est ouvert aux Français âgés de plus de 18 ans et aux ressortissants de l'Union Européenne, résidents ou payant des impôts locaux et inscrit sur les listes électorales.

Cette élection est l'opportunité pour chaque Maurepasien d'exprimer ses souhaits pour l'avenir de notre ville en choisissant l'équipe la plus à même d'y répondre. Nous

avons fait le choix de nous associer à d'autres membres de l'opposition pour participer à l'organisation d'une liste sans étiquette. Notre objectif est de vous offrir la possibilité d'une vraie alternance, porteuse d'espoir, et contribuer au mieux vivre ensemble au sein de la commune de Maurepas. Nous vous en informerons prochainement par voie de presse.

Vous avez encore la possibilité de vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février pour prendre part à ce scrutin. Vos élus,

Georges BELIAEFF – Constant MBOCK
g.belieff@laposte.net - c.mbock@maurepas.fr